

Résumé de la séance du conseil communal du 19 Décembre 2009 à 9 Heures trente

Présents :

M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
 M. Philippe BELOT, Mme Sophie VERHELST, M. Georges DE COSTER, Echevin (e) s;
 MM. Pascal JACQUIEZ, ~~Michel PAULY~~, ~~Christian HERNOUX~~, M. Jacques PETITJEAN, Mme
 Brigitte GILLES, ~~M. Christian LATHURAZ~~, M. C. GUISLAIN Conseiller (e) s Communaux;
 Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.
 Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

Monsieur le Bourgmestre excuse Messieurs HERNOUX, PAULY et LATHURAZ

Le Conseil en SEANCE PUBLIQUE

1° Rapport de présentation du budget et sur les affaires de la commune au cours de la période du 01/10/2008 au 30/09/2009.

PREND CONNAISSANCE du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune établi par le Collège Communal pour la période du 1/10/2008 au 30/09/2009.

2° Décision sur ventilation des subsides.

Article	Libellé	Bénéficiaire	Montant €
561/332/03	Office du Tourisme	Bertrand J-M.	4.500
721/124/24	Saint Nicolas : 12€ / Elève gardien	NEY Daniel	840
722/124/22	Voyage scolaire : 12€ / Elève primaire	NEY Daniel	2.500
722/332 01/02	Comite activités parascolaires : 12€ / Elève primaire et gardien	NEY Daniel	2.300
722/332 02/02	Amicale Lycée C F de Doische : 12€ / Elève Primaire et Gardien	DERINE André	1.100
762/332 02/03	Foyer Culturel	COULONVAUX Stéphane	37.770
762/332 03	Mérite Culturel	DRICOT André / BELOT Philippe	500
762/332 03/03	Intervention charges locatives Foyer Jean XXIII	Comité Foyer Jean XXIII	500
762/332 04/03	Intervention charges locatives salles « La Grange »	Comité salle « La Grange »	500
762/332 01/02	Mérite Sportif	DRICOT André / VERHELST Sophie	500
764/332/03	Aide locative salle Lycée pour Volley et Danse	Comité Volley Comité Danse	1.735 620
764/332/03	Aide locative salle communale Gimmée pour le Tennis de table	Club Tennis de table	500
764/332/03	Subvention fonctionnement	Comité Balle Pelote Niverlée Comité Balle Pelote M-La-Gde Comité Balle Pelote Vodelée Comité Tennis de table	500 500 500 500
772/332/02	Société de Musique	MASSET Daniel	620
780/332/02	Canal C	Canal C	1.671
825/331/01	Primes de Naissance : 50€ par enfant	Divers	1.500
879/332/01	Contrat de Rivière Haute Meuse	CRHM	2.000
900/331/01	Economies d'énergie	Divers	3.000
922/332/03	Logements Sociaux	A.I.S.	800

3° Décision sur octroi subsides communaux.

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'octroyer une prime de naissance de 50 € par enfant.
- de prévoir un subside de 12 € par élève pour le voyage scolaire des élèves des classes primaires des écoles communales.
- de prévoir une somme de 1.735 € à titre d'intervention dans les charges locatives de la salle de sport de l'Athénée Royal Florennes-Doische pour le Volley-Club de Doische.
- de prévoir un subside de 12 € par élève pour la St Nicolas des élèves des classes maternelles des écoles communales.
- de prévoir une somme de 500 € à titre de subsides pour le Mérite Sportif.
- de prévoir une somme de 500 € à titre de subsides pour le Mérite Culturel.
- de prévoir une somme de 500 € à titre d'intervention dans les charges locatives de la salle « La Grange ».
- de prévoir une somme de 500 € à titre d'intervention dans les charges locatives du Foyer Jean XXIII.
- de prévoir une somme de 620 € à titre de subside de fonctionnement pour la fanfare royale St Laurent.
- d'octroyer une prime de 125 € pour l'installation de panneaux solaires, panneaux photovoltaïques ou réalisation d'un audit énergétique.
- de prévoir un subside de 12 € par élève primaire et gardien à verser au Comité d'activités parascolaires des Ecoles Communales.
- de prévoir un subside de 12 € par élève primaire et gardien de l'Implantation de Doische à verser à l'Amicale de l'Athénée Royal Florennes-Doische, Implantation de Doische
- de prévoir une somme de 2.000 € à titre de subsides de fonctionnement pour les clubs de Balle-Pelote de Niverlée, Matagne-La-Grande et Vodelée et le Club de Tennis de table à raison de 500 € par club.
- de prévoir une somme de 620 € à titre d'intervention dans les charges locatives de la salle de sport de l'Athénée Royal Florennes-Doische pour le club de danse.
- de prévoir une somme de 500 € à titre d'intervention dans les charges locatives de la salle communale de Gimnée pour le club de Tennis de table.
- d'octroyer une somme de 1.671 € à titre de subside pour canal C.
- d'octroyer une somme de 4.500 € à titre de subside de fonctionnement pour l'Office du Tourisme.
- de prévoir une somme de 800 € à titre de subside pour l'AIS.
- de prévoir une somme de 37.770 € à titre de subside de fonctionnement pour le Foyer Culturel.

DECIDE : Par 7 oui et 1 non (P. JACQUIEZ)

- d'octroyer une somme de 2.000 € à titre de subside de fonctionnement au Contrat de Rivière Haute-Meuse.

4° Art 101/124/02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.

DONNE DELEGATION au Collège Communal pour réaliser des petits investissements à partir de l'article 101/124/02 du budget ordinaire – crédit total 750 €.

Ces investissements visent des pièces de mobilier, de matériel destiné à l'équipement des bureaux des mandataires.

Les limites du marché sont fixées à 500 € TVAC, tandis que le montant de chaque pièce faisant partie de ce marché ne pourra excéder 300 € HTVA par pièce.

5° **Art 104/124/02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.**

DONNE DELEGATION au Collège Communal pour réaliser des petits investissements à partir de l'article 104/124/02 du budget ordinaire – crédit total 750 €.

Ces investissements visent des pièces de mobilier, de matériel destiné à l'équipement des bureaux du personnel administratif.

Les limites du marché sont fixées à 500 € TVAC, tandis que le montant de chaque pièce faisant partie de ce marché ne pourra excéder 300 € HTVA par pièce.

6° **Art 421/124/01-02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.**

DONNE DELEGATION au Collège Communal pour réaliser des petits investissements à partir de l'article 421/124/01-02 du budget ordinaire – crédit total 2500 €.

Ces investissements visent des pièces d'outillage manuel ou d'outillage électrique ou à moteur à explosion et tout autre outillage ou équipement destinés au personnel ouvrier.

Les limites du marché sont fixées à 1240 € TVAC, tandis que le montant de chaque pièce faisant partie de ce marché ne pourra excéder 745 € HTVA par pièce.

7° **Art 722/124/06-02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.**

DONNE DELEGATION au Collège Communal pour réaliser des petits investissements à partir de l'article 722/124/06-02 du budget ordinaire – crédit total 750 €.

Ces investissements visent des pièces de mobilier ou de matériel destiné à l'équipement des écoles ou du personnel enseignant.

Les limites du marché sont fixées à 500 € TVAC, tandis que le montant de chaque pièce faisant partie de ce marché ne pourra excéder 300 € HTVA par pièce.

8° **Décision sur investissements à réaliser dans le cadre du budget extraordinaire après approbation de ce dernier.**

a) **Enseignement : Acquisition de trois ordinateurs**

DECIDE DE PASSER un marché ayant pour objet l'acquisition de 3 ordinateurs ou de matériel informatique pour les implantations scolaires.

b) **Espaces de convivialité : Achat de mobiliers**

DECIDE DE PASSER un marché ayant pour objet l'acquisition de mobilier pour les espaces de convivialité.

c) **Achat de panneaux de signalisation et de petits équipements**

DECIDE DE PASSER un marché ayant pour objet l'acquisition de panneaux, de miroirs réfléchissants ou tout autre matériel de signalisation routière.

d) **Achat mobiliers scolaires**

DECIDE DE PASSER un marché ayant pour objet l'acquisition de mobilier scolaire pour remplacer une partie du mobilier vétuste.

e) **Achat de columbariums**

DECIDE DE PASSER un marché ayant pour objet l'acquisition de columbariums pour réapprovisionner le stock.

9° **Dotation communale budget 2010 de la zone de police.**

FIXE une dotation de 190.283,56 € à verser à la zone de Police pour participation au fonctionnement de cette dernière.

10° **ASBL EFT Charlemagne – Décision d'y recourir pour l'exécution des travaux forestiers ou autres.**

DECIDE DE RECOURIR aux services de l'asbl EFT Charlemagne dans le cadre de l'exécution de travaux de plantations et autres travaux d'ordre forestier et/ou jardinier, dans les limites des crédits disponibles.

11° **Permis C – Prise en charge totale par la Commune et récupération de 50% via retenue mensuelle.**

DECIDE DE PRENDRE A CHARGE du budget communal

- 50 % de la somme forfaitaire demandée pour passer le permis c et 50 % du prix des heures supplémentaires avec un maximum de 5 h
 - la facture totale et de récupérer la part de l'agent (les 50 % restants + les heures supplémentaires au-delà des 5 heures). Cette part sera récupérée via une retenue mensuelle sur le salaire, signée sur base volontaire, avec un maximum de 12 mensualités
-

12° **Enseignement – Fixation des fournitures scolaires par élève :**

- a) **Enseignement maternelle : 25 €/élève**
- b) **Enseignement primaire : 30 €/élève**
- c) **Travaux manuels : 10 €/élève (primaire uniquement)**

FIXE les nouveaux montants des fournitures scolaires octroyés par élève comme suit :

- a) Enseignement maternelle : 25 €/élève
 - b) Enseignement primaire : 30 €/élève
 - c) Travaux manuels : 10 €/élève (primaire uniquement)
-

13° **Accord de principe sur acquisition ancien carmel Matagne-La-Petite.**

MARQUE par 7 oui et 1 abstention (P. JACQUIEZ) un accord de principe sur l'acquisition de l'ancien carmel de Matagne-La-Petite et **CHARGE** le collège communal de négocier le prix avec le notaire chargé de la vente.

14° **Budget communal 2010.**

APPROUVE PAR 7 OUI ET 1 ABSTENTION (P. JACQUIEZ) le budget communal de l'exercice 2010. Le résultat final s'établit comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

DEPENSES		RECETTES	
PERSONNEL	1.448.167,92	PRESTATION	537.004,16
FONCTIONNEMENT	896.600,04	TRANSFERTS	2.775.892,36
TRANSFERT	556.057,94	DETTE	134.884,09
DETTE	306.990,02		
PRELEVEMENTS		PRELEVEMENTS	
EXERCICE PROPRE	3.207.815,92	EXERCICE PROPRE	3.447.780,61
ANTERIEURS		ANTERIEURS	1.070.905,02
PRELEVEMENTS	793.353,46	PRELEVEMENTS	
TOTAL GENERAL	4.001.169,38	TOTAL GENERAL	4.518.685,63

<u>RESULTAT EXERCICE PROPRE</u> 239.965,00 EUR
--

<u>RESULTAT GLOBAL</u> 517.516,00 EUR

SERVICE EXTRAORDINAIRE

DEPENSES		RECETTES	
TRANSFERT		TRANSFERTS	1.012.171,48
INVESTISSEMENT	3.177.980,94	INVESTISSEMENTS	
DETTE	5.000,00	DETTE	1.170.406,43
PRELEVEMENTS		PRELEVEMENTS	
EXERCICE PROPRE	3.182.980,94	EXERCICE PROPRE	2.182.577,91
ANTERIEURS	500,00	ANTERIEURS	159.049,57
PRELEVEMENTS		PRELEVEMENTS	841.853,46
TOTAL GENERAL	3.183.480,94	TOTAL GENERAL	3.183.480,94

<u>RESULTAT EXERCICE PROPRE</u> - 1.000.403,03 EUR
--

<u>RESULTAT GLOBAL</u> A L'EQUILIBRE

15° Centrale de marchés en IDEFIN – Participation au troisième marché de fourniture d'électricité et de gaz.

DECIDE DE CONFIRMER son adhésion à la centrale de marchés constituée par IDEFIN et de participer au troisième marché relatif au regroupement des achats d'électricité et de gaz par le biais de ladite centrale de marchés.

16° Vote d'un premier douzième provisoire à valoir sur budget 2010.

Le budget ayant été voté, ce point est supprimé.

17° Travaux d'isolation du plafond de l'école de Matagne-la-Petite (PPT) – Décision de lancer la procédure de marché public de travaux – Approbation du projet – Choix de mode de passation du marché.

DECIDE DE LANCER la procédure de marché public de travaux par adjudication publique pour les travaux d'isolation du plafond de l'école de Matagne-la-Petite , **D'APPROUVER** le projet des travaux.et **D'APPROUVER** le cahier spécial des charges pour ces travaux.

18° Acquisition d'un poste à souder.

DECIDE D'ACQUERIR un poste à souder pour le service travaux.

19° Div. Vodelée : Cession terrains agricoles CORNETTE Jérôme au profit de sa belle-fille COLIN Carine.

DECIDE qu'il n'y a aucune objection ni observation à formuler à l'encontre de la Cession des terrains agricoles de Monsieur CORNETTE Jérôme au profit de sa belle-fille Madame COLIN Carine.

20° PLAN TRIENNAL 2007-2009 – ANNEE 2007 – TRAVAUX DE REFECTION A LA RUE DE FOMBAY A 5680 ROMEREE – APPROBATION DECOMPTE FINAL – DECISION.

DECIDE D'APPROUVER l'état d'avancement n° 3 au montant de **ZERO EUROS** et **D'APPROUVER** le décompte final au montant de **102.935,78 EUROS**, en ce compris les honoraires de 3.022,18 €.

Cet investissement est couvert par un emprunt de **34.012,81 €**, un subside de **44.430,00 €** et un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire de **24.492,97 €**.

21° Eglise Protestante Unie de Belgique : MB n° 1/2009.

EMET un avis favorable sur la MB n° 1/2009 de l'Eglise Protestante Unie de Belgique qui consiste en une adaptation interne de crédits sans modification de la part communale.

22° ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES ELECTRIQUES – APPEL D'OFFRES GENERAL SOUMIS A PUBLICITE EUROPEENNE – RATIFICATION DE LA DELIBERATION DU COLLEGE DU 17 DECEMBRE ET APPROBATION DU CHAHER SPECIAL DES CHARGES

D E C I D E D'APPROUVER la délibération du Collège communal du 11 décembre 2009 relative à la participation à l'appel d'offres groupé pour l'acquisition d'un véhicule «électrique avec benne, catégorie L7e et **D'APPROUVER** le cahier spécial des charges rédigé par le Service Public de Wallonie relatif à l'appel d'offres pour l'acquisition de véhicules utilitaires électriques.

La dépense à en résulter, avec un maximum de 35.000,00 €, est également approuvée et sera prélevée sur l'article 421/743-52:20090017.2009.

Ce marché sera passé par appel d'offres général soumis à publicité européenne.
La dépense, hors subside, sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

23° Aide à la promotion de l'emploi (A.P.E.) – Décret du 25 avril 2002 – Accord sur proposition d'octroi de 57 points du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2011.

DECIDE DE MARQUER un accord sur le calcul proposé en date du 11 décembre 2009, à savoir 57 points APE.

24° Décision sur acceptation points APE du CPAS.

ACCEPTE les 8 points APE du CPAS pour l'année 2010.

25° Acquisition d'une tronçonneuse – Approbation du projet.

D E C I D E D'ACQUERIR une nouvelle tronçonneuse pour le service travaux.

Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 11 heures 25'.
Le Président lève la séance.
